



ThéâTRE à l'École

Les arts de la scène en Coopération !

Principe général de l'action

L'action THÉA de l'OCCE œuvre pour le développement de l'éducation artistique et du théâtre à l'école. Elle favorise la rencontre des enfants et adolescents avec les écritures dramatiques contemporaines jeunesse et les compagnies/structures théâtrales.

Théâ est une action nationale de l'OCCE pour le développement de l'éducation artistique du théâtre à l'école. Cette action est un projet coopératif quand l'expression, les idées et la parole de l'enfant sont respectées et qu'ils sont actifs/actives dans la création.

Le partenariat enseignant.e-artiste est une donnée nécessaire et essentielle, au coeur du projet Théâ. Ces pratiques prennent appui sur la philosophie de la coopération à l'école et s'inscrivent dans des projets de classe. L'OCCE, le DSDEN et le Département du Lot, partenaires culturels, accompagnent les classes tout au long de l'année jusqu'aux journées de rencontres au théâtre municipal de Cahors et à Figeac. Il s'agit alors de donner à voir aux autres élèves ayant participé à l'action, le résultat de notre exploration (10 minutes environ) autour d'un fragment de l'œuvre...

Théâ favorise la rencontre entre les écritures théâtrales jeunesse d'auteurs et d'autrices vivant.es : lire, voir, mettre en voix, mettre en espace...

Les enjeux

- Découvrir l'univers d'une autrice, d'un auteur
- Réaliser des actions à visée esthétique, expressive, artistique
- Exprimer corporellement
- Communiquer aux autres des sentiments, des émotions
- Dire, lire, comprendre un texte littéraire
- Mettre sa voix et son corps en jeu dans un travail collectif et bienveillant

Les accompagnements proposés

- Une animation pédagogique à Soulomès en partenariat avec le service Culture du département du Lot

Office Central de la Coopération à l'École du Lot

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

80 rue des Jardiniers - 46000 CAHORS

Tél. : 06.29.65.25.09 - ad46@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad46

- Une animation pédagogique OCCE pour Théa-danse
- 6h d'interventions d'artistes
- Une rencontre avec l'autrice en mars
- Une rencontre d'élèves à St Céré (en juin - date en cours) et à Cahors (en juin)

Office Central de la Coopération à l'École du Lot

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

80 rue des Jardiniers - 46000 CAHORS

Tél. : 06.29.65.25.09 - ad46@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad46

CHARTE du JEUNE SPECTATEUR
SAUZADE Jean-Louis, d'après Françoise DEROUBAIX (Nouveau Théâtre d'Angers)

Amour bien sûr, vous êtes dans cette salle avec copains et copines.... Mais attendez la sortie pour vous faire des bisous.

Bonbons ils sont enveloppés dans du papier très bruyant ; éplucher avant le spectacle, ou encore mieux : s'abstenir.

Comédiens êtres humains très sensibles : à traiter avec applaudissements.

Discretion première qualité du spectateur, sauf quand il applaudit debout, à la fin.

Ennui peut naître du spectacle, parfois. Ne pas en profiter pour discuter avec le voisin.

Fous rires bienvenus dans les comédies, mais peu apprécié dans les tragédies.

Gifles il vaut mieux laisser son agressivité au vestiaire, avec son manteau.

Histoire celle racontée par le spectacle a besoin de toute votre attention.

Inexactitude le spectacle commence à l'heure et les portes se ferment, devant votre nez.

Jugement mieux vaut attendre la fin du spectacle pour se prononcer.

Képi ne pas le garder sur la tête (ni sa casquette, d'ailleurs) car vous gênez vos voisins de derrière.

Lavabos à prévoir avant ou après la représentation

Mouvement très limité dans votre fauteuil. Prévoir de se dégourdir les jambes avant la séance.

Nourriture comme pour les bonbons : vous pouvez écouter, voir, apprécier sans mastiquer.

Obligation venir au théâtre est un plaisir, pas une punition.

Place les meilleures ne sont ni trop devant, ni trop derrière, ni trop de côté.

Plaisir celui de voir un spectacle « vivant » : les comédiens sont là, devant vous.

Programme distribué à l'entrée, ne sert pas à faire des avions ou des boules sous les sièges.

Question n'hésitez pas à en poser, avant ou après le spectacle.

Respect du silence, du travail des comédiens, des autres spectateurs : impératif.

Sifflement à réserver aux terrains de foot.

Télévision petite boîte fermée pleine de spectacles à commenter en direct.

Théâtre grande boîte ouverte pleine de spectacles vivants à déguster en silence

Urgence si c'est vraiment nécessaire, sortir le plus discrètement possible.

Voisin même si c'est votre meilleur (e) ami (e), la discussion attendra la fin du spectacle.

Walkman à laisser au vestiaire, dans le manteau, avec la casquette.

Xtra commentaire à faire après les très bons spectacles.

Yeux à ouvrir tout grands : décors, costumes, accessoires, acteurs, tout est à voir.

Zèbre inutile de courir partout, votre place est réservée depuis longtemps.

Pour info : Aux associations départementales OCCE et aux enseignants des classes inscrites.

DROIT A L'IMAGE

L'article 9 du Code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée.

Il résulte de la jurisprudence constante que « *toute personne a un droit absolu et exclusif sur son image et sur l'utilisation qui est faite de celle-ci* », quelle que soit la manière dont celle-ci est représentée (photographie, dessin, marionnette, sosie, santon, caricature commerciale, etc.).

Ce droit se traduit par la possibilité tant de refuser d'être photographié que de contrôler l'exploitation de cette image.

En outre, l'autorisation de prise de vue et de publication de l'image d'un enfant doit être expressément et spécialement obtenue **des deux parents de l'enfant** suivant les dispositions des **articles 372 et suivants du Code civil**.

Lorsque les parents de l'enfant sont divorcés, on est amené à considérer que l'autorisation de celui qui en a la garde est suffisante.

Le non respect de ces dispositions peut entraîner des sanctions civiles et pénales. Au niveau pénal, **l'article 226-1 du Code pénal** punit quiconque aura volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui.